

Lippé et celle de M. Keith Campbell à propos des salaires, le ministre songe-t-il en répondant aux recommandations qui figurent dans le rapport du juge Lippé et que M. Campbell appuie lui aussi? Le Conseil du Trésor adopte-t-il alors la position de M. Keith Campbell sur la question des salaires au lieu de celle du président de la commission? J'aimerais avoir des précisions sur ce point.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les recommandations sur lesquelles le président et M. Campbell étaient d'accord, le gouvernement appuie les opinions de ces deux hommes. Dans le cas des salaires où il y avait divergence de vues entre le représentant du syndicat, le représentant de l'employeur et le président, le gouvernement appuie l'opinion du représentant de l'employeur.

M. Lewis: Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre de ces précisions, car elles sont importantes pour nous tous. Des négociations ont-elles eu lieu ces derniers jours et, si oui, ont-elles oui ou non porté sur les questions importantes? Si je pose cette question, c'est que le comité de négociation du syndicat était occupé par le vote de grève. Puis-je également demander au ministre si le Conseil du Trésor a l'intention de reprendre les négociations dès après le vote et de chercher à négocier jour et nuit pour parvenir à un accord satisfaisant les postiers et éviter une grève?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué l'autre jour à la Chambre que les négociations avaient été interrompues à la demande des représentants syndicaux pour leur permettre de consulter leurs mandants. Ces consultations se poursuivent toujours. Nous avons invité le syndicat à se réunir de nouveau et à reprendre les négociations interrompues dès qu'il le pourra. De son côté, le gouvernement est disposé à négocier jour et nuit pour satisfaire le syndicat. Le député comprendra aisément que, bien que le gouvernement ait été prêt à négocier pendant la fin de semaine, cela a été impossible parce que l'autre partie a refusé.

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Champlain désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Matte: Non, monsieur le président.

[M. Lewis.]

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Postes une question supplémentaire. Étant donné le fait—et je crois savoir que c'est un fait—que la peur des licenciements provoqués par la mécanisation et l'automatisation constitue le principal point en cause dans ces négociations et vu l'accent mis par le ministre sur la nécessité de la mécanisation et de l'automatisation dans le rapport auquel a fait allusion le chef de l'opposition (M. Stanfield), le ministre approuve-t-il la demande des négociateurs syndicaux visant à ce que la sécurité d'emploi soit garantie par contrat pour les personnes que l'automatisation annoncée par les Postes pourrait affecter?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je crois que l'on a dit beaucoup de choses à ce sujet et il y a beaucoup de malentendus. Au cours des cinq prochaines années, l'effectif des Postes va augmenter de quelque 5,000 personnes, principalement pour faire face à l'augmentation du volume du courrier, si le public canadien continue de manifester sa confiance dans les services postaux.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Kierans: Tous ceux qui voudront travailler auront du travail aux Postes et cela dépend autant des personnes qui travaillent aux Postes que de toute politique que le gouvernement peut instaurer. En fait, il est impossible que l'automatisation ou la productivité fasse baisser le nombre des effectifs actuels. Ceux qui veulent obtenir des engagements contractuels recherchent parfois, non pas le travail, mais un salaire sans travail.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je suis d'avis,—et je suis persuadé que tous les députés seront d'accord avec moi,—que le ministre des Postes a agi d'une façon tout à fait scandaleuse et irréfléchie en faisant la déclaration que nous venons d'entendre, alors que les deux parties au conflit sont à négocier.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député admettra que la question de privilège ne se pose pas ici. La présidence donne la parole à l'honorable représentant de Prince Edward-Hastings pour une question supplémentaire, puis au député de Champlain.